République française - Villeurbanne - Election législative du 21 mars 1993

"Lorsque je suis devenu député en janvier 1990 lors de la disparition de Charles Hernu, j'ai souhaité continuer l'action qu'il avait accomplie tant à Villeurbanne qu'à l'Assemblée nationale.

Au fil des années passées à son côté, j'ai appris à quel point la concertation et le dialogue devaient être la priorité d'un élu. J'ai donc voulu être au plus près des Villeurbannaises et des Villeurbannais. Je les ai écoutés pour mieux agir. De fait, j'ai soutenu à l'Assemblée nationale des projets de loi en prise directe avec le quotidien.

Comme vous, j'aime Villeurbanne. Lorsque je vois la ville grandir, se faire du travail et de l'implication de tous, je sais que nous avons encore à réunir nos efforts pour construire une ville plus solidaire et plus humaine, une ville où chacun trouve sa place.

Pour cela, il ne faut pas s'arrêter en chemin. Nous devons poursuivre nos réformes et défendre nos acquis. Le rôle du député, ici, est esssentiel".

Jean Paul Bret



Jean-Paul BRET

député sortant

premier adjoint au maire de Villeurbanne

Candidat du Parti socialiste et du Mouvement des radicaux de gauche

Pour Villeurbanne

Votez Jean-Paul BRET

Dès le premier tour

Des hommes de terrain



Jean-Paul Bret, député sortant et premier adjoint au maire de Villeurbanne, a pour suppléant Gilbert-Luc Devinaz, adjoint au maire chargé du sport. L'un et l'autre sont des hommes de terrain.

● **Jean-Paul Bret**

46 ans, élu depuis 1977 au sein de l'équipe municipale, maître de conférence en biologie végétale à l'université Claude-Bernard jusqu'en 1990, habite la Ferrandière. A mis en place une permanence téléphonique hebdomadaire pour être encore plus à l'écoute de ses concitoyens. A défendu à l'Assemblée nationale des projets de loi sur l'éducation nationale, la dépendance des personnes âgées, les assistantes maternelles...

● **Gilbert-Luc Devinaz**

40 ans, élu depuis 1983, géologue de formation, militant syndical, habite le quartier des Poulettes. Définit le sport comme une activité au service de la cité: un moyen de renouer le dialogue avec les jeunes et un outil d'insertion sociale. A défendu le dossier de l'ASVEL avec détermination.

Des convictions au service des citoyens

L'avenir de Villeurbanne se joue aussi à l'Assemblée nationale. Pourquoi? Parce que ce sont les députés qui votent les lois et fixent le cadre des mesures qui sont ensuite appliquées dans nos villes.

■ *La protection sociale*

Les prestations aux familles pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, la couverture sociale, la retraite à 60 ans, la prise en charge des personnes âgées dépendantes sont autant de dispositifs qu'il faut maintenir ou amplifier.

■ *L'éducation pour tous*

L'éducation est un droit. Depuis 1981, de nombreuses mesures comme la création de zones d'éducation prioritaires, la prise en compte des rythmes scolaires en primaire, la rénovation des collèges, l'augmentation des crédits destinés aux universités concourent à renforcer l'égalité des chances. A Villeurbanne, la municipalité s'est engagée à fond sur la base des dispositions gouvernementales.

■ *Une ville humaine*

Bien vivre en ville, c'est avant tout la qualité du logement, la sécurité des personnes et des biens, le développement d'un fort réseau associatif. Il y a nécessité de construire des logements sociaux dans toutes les communes de l'agglomération, de développer la police de proximité et d'aider les associations dans leurs missions.

■ *L'emploi et le travail*

La lutte contre le chômage doit être la priorité nationale. Le partage du temps de travail en favorisant le travail à temps partiel; la modulation des cotisations sociales pour l'embauche de certains salariés; le développement des emplois de service ou de proximité doivent être renforcés. A Villeurbanne, la création de permanences-emplois dans les quartiers permet de mieux orienter les demandeurs d'emplois.

■ *L'environnement*

La qualité de l'environnement doit être l'objectif de tous. Aujourd'hui, les mesures gouvernementales et législatives permettent de sanctionner les pollueurs, d'aider les entreprises propres, de renforcer le dispositif contre le bruit, d'instaurer des déchetteries et de maintenir des zones vertes en ville. A Villeurbanne, le plan vert prévoit 200 arbres supplémentaires chaque année et 18 parcs publics en création.

■ *La citoyenneté*

Tout citoyen a son mot à dire. En tant que représentant du peuple, le député retransmet le propos de ses concitoyens à l'Assemblée nationale. Son rôle doit être renforcé par une amélioration des formes de la démocratie directe.

Vu le candidat